



Pompes funebre odieux et insultants

Par **c moi clepto**, le **02/07/2009** à **07:20**

Bonjour,

en mars 2007 un ami qui était venu vivre chez nous car sdf, sans sécurité sociale est décédé. Je lui avais fait obtenir la cmu mais pour les obsèques.....RIEN

La facture s'élevait à 1500€ + frais ne pouvant les régler que 70€/mois

à ce jour je vais toucher un héritage et les pfg font une opposition chez le notaire de 2000€ ne comptant même pas ce que j'ai versé.

J'ai tenté de leur expliquer que si je payais par mensualité cela m'arrangerait (il va me revenir 2600€!)

des petites secrétaires en responsables ne comprenant rien, j'ai finalement eu le responsable qui m'a textuellement dit

"VOUS AVEZ SIGNÉ JE ME FOUS DE VOS PROBLÈMES"

je suis parkinsonnienne un dossier à la criée, j'ai signé ok mais qu'aurais-je pu faire du défunt?

MON MARI N'A PAS SIGNÉ

PUIS M'OPPOSER AU PAIEMENT DE CETTE DETTE

MERCI

Par **Marion2**, le **02/07/2009** à **12:34**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas vous opposer au paiement de cette dette. Mais pourquoi grands dieux avez-vous signé ?

Cordialement.